Code d'article 545.23

Description SACHETS NEUTRES

Catalogue COT 34, HOS 268

Date de modification 12/07/2023 07:16:27

Spécifications du produit

Unité de mesure CENT
Dimensions 12x23 CM
Matériel CELOFAN
Couleur TRANSPARENT

Grammage 32,5 G/M2 23µ

Poids net d'une unité (g) 2,24



Codes

Intrastat 39232990

ITF14 18420499545230 EAN13 8420499545233

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet Unités / paquet 100

Dimensions paquet (cm) 12,00 x 24,00 x 2,50

Poids paquet (kg) 0,28 Volume paquet (m³) 0,0007200

Signage Triman et Info-Tri



Carton

Unités / carton 1.000

Paquets /carton 10

Dimensions carton (cm) 25,00 x 26,00 x 15,00

Poids carton (kg) 2,81

Volume carton (m³) 0,0097500

Signage Triman et Info-Tri



Palette

Cartons / couche 23

Cartons / palette 115

Conditionnement (U base x couches) 23 x 5

Poids (kg) 347,15

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable Biodégradable

Compostable EN 13432

Micro-ondes

Four

0°C/+70°C

Résist. graisses



















Règlement (CE) nº 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit compostable industriel conforme à la norme EN13432.



Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.